



## 15ème législature

<b>Question N° : 1641</b>	<b>De Mme Ramlati Ali ( La République en Marche - Mayotte )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Numérique</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Numérique</b>
<b>Rubrique &gt; outre-mer</b>	<b>Tête d'analyse</b> >Déploiement du réseau de téléphonie mobile 4G à Mayotte et dysfonctionnements	<b>Analyse &gt; Déploiement du réseau de téléphonie mobile 4G à Mayotte et dysfonctionnements.</b>
Question publiée au JO le : <b>03/10/2017</b> Date de renouvellement : <b>16/01/2018</b> Question retirée le : <b>23/01/2018</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Ramlati Ali attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargé du numérique, sur le déploiement du réseau de téléphonie mobile 4G à Mayotte. Depuis décembre 2016, les travaux de couverture de l'île entraînent de très nombreuses perturbations avec des communications brutalement interrompues, des voix inaudibles mais également des répercussions sur l'internet où de nombreux possesseurs de box sont confrontés à de fortes chutes du débit et même des interruptions de service. Une telle situation n'avait pas été rencontrée lors du déploiement de la 3G. Les opérateurs présents sur l'île indiquent ne pas connaître de dysfonctionnement de leurs services cependant les utilisateurs/consommateurs constatent et subissent des problèmes bien trop nombreux pour n'être que de simples coïncidences. Ces problèmes ont des incidences, entre autres, sur l'activité économique de l'île. Elle l'interroge quant aux moyens qu'il peut actionner pour rétablir des communications sereines dans le département de Mayotte.